

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union Discipline Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

TERMES DE RÉFÉRENCE

FONDS A COÛTS PARTAGES

**RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE
L'ELABORATION DES PLANS D'AFFAIRES ET DU
SUIVI DE LEUR MISE EN ŒUVRE POUR LA PREMIERE
COHORTE DES BENEFICIAIRES DES CHAINES DE
VALEURS MANIOC ET MARAICHERE DANS LES
LOCALITES DE LAKOTA, ZUENOULA, SINFRA,
GUEYO, GAGNOA, BOUAFLE ET DALOA**

Août 2023

1. PRÉSENTATION DU FONDS À COÛTS PARTAGÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), l'Etat de Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V). Le PDC2V a pour objectif de soutenir le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives, résilientes et compétitives. Il cible les chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole.

A travers le PDC2V, le Gouvernement ivoirien adresse les problématiques de développement des chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole. De la production à la commercialisation en passant par la transformation et le transport de produits vivriers, le PDC2V intervient sur tous les maillons des chaînes de valeurs ciblées pour un développement coordonné de celles-ci. Pour l'atteinte de cet ultime résultat, le PDC2V met un accent particulier sur la problématique d'accès des acteurs à des financements adaptés à leurs besoins et aux réalités du sous-secteur.

En effet, l'accès limité au crédit constitue une contrainte de taille pour les acteurs des chaînes de valeurs vivrières et en particulier pour les producteurs et commerçants individuels, les coopératives, les groupements et les petites entreprises.

En réponse à cette contrainte, le PDC2V développe des mécanismes de financement spécifiques au sous-secteur en vue de faciliter l'accès au financement des acteurs et ainsi encourager l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur vivrières en Côte d'Ivoire.

L'un de ses instruments est le mécanisme de Fonds à Coûts Partagés (FCP) qui agit comme une prise de participation avec partage des risques dans les trois chaînes de valeur sélectionnées et les quatorze (14) régions ciblées par le projet. Opérationnellement, le FCP est un outil de financement qui consiste en des subventions finançant en partie, l'investissement et l'assistance technique nécessaires pour la mise en œuvre de l'activité du bénéficiaire. Une contribution étant attendue de la part de celui-ci.

A terme, le FCP vise au moins 400 acteurs individuels, groupements et coopératives, 150 Petites et Moyennes Entreprises (PME) et 10 grandes entreprises exerçant dans les chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole.

L'accompagnement technique des bénéficiaires dudit fonds doit être assuré par des expertises extérieures et sous la supervision des partenaires stratégiques du PDC2V. Après la sélection de la première cohorte des bénéficiaires du fonds, l'Unité de Coordination du PDC2V doit procéder à la sélection de consultants chargés de l'élaboration de plans d'affaires et du suivi de leur mise en œuvre pour les bénéficiaires de cette cohorte.

Les présents termes de référence sont rédigés pour préciser les modalités et périmètres de réalisation de cette prestation.

2. OBJECTIFS DES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'objectif général de la présente mission est d'apporter, aux bénéficiaires du fonds à coûts partagés, l'accompagnement nécessaire à la préparation et au suivi de la mise en œuvre de leurs propositions de financement éligibles dans le domaine de la production, de la transformation, du stockage et de la commercialisation des produits dans les chaînes de valeur manioc, aquaculture et maraichère.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Structurer les sous-projets en des plans d'affaires bancables/viables afin de faciliter le financement par les institutions financières ;
- Améliorer l'analyse du marché et le développement des produits, notamment les expéditions tests vers des marchés prometteurs, l'image de marque, les campagnes de publicité et les autres campagnes promotionnelles ;
- Fournir aux bénéficiaires un appui conseil dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs sous-projets ;
- Fournir des services de conseil visant à soutenir l'élaboration de contrats entre les bénéficiaires et leurs clients.
- Faciliter la mise en œuvre des approches d'atténuation du climat et d'adaptation à ses effets ;
- Renforcer leurs capacités en matière de systèmes financiers et comptables ;
- Apporter un appui pour sélection des sites, des équipements, des procédés agricoles/industriels et des bonnes pratiques industrielles/agricoles ;
- Gérer la sécurité sanitaire des aliments, et l'aide pour l'obtention de la certification de leurs produits ;
- Apporter un appui à la formalisation juridique et formelle des exploitants et/ou les porteurs de projets ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des sous-projets des bénéficiaires ;
- Renseigner le système de suivi-évaluation du projet en rapport avec les activités mises en œuvre par les bénéficiaires.

3. PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

La liste des sous-projets sur lesquels portera la présente prestation se présente comme suit :

N ^o	Guichet	Région	Département	Chaine de valeur	Résumé du sous-projet	Type d'acteurs
1	C	Loh-Djiboua	Lakota	Maraîcher	Sous-projet de production de maraîchers	Organisation/association
2	C	Marahoué	Zuenoula	Maraîcher	Sous-projet de production maraîchère en culture plein champ	Porteur de projet (individuel)
3	C	Marahoué	Sinfra	Manioc	Sous-projet de production et transformation de manioc	Porteur de projet (individuel)
4	C	Nawa	Gueyo	Manioc	Sous-projet de mise en place de 3 broyeuses de manioc	Porteur de projet (individuel)

N ^o	Guichet	Région	Département	Chaîne de valeur	Résumé du sous-projet	Type d'acteurs
5	C	Marahoué	Sinfra	Manioc	Production de manioc sur 2 ha et transformation en attiéké	Porteur de projet (individuel)
6	C	Goh	Gagnoa	Manioc	Unité semi-industrielle de la transformation et commercialisation de farine fermenté (Placali déshydraté)	Porteur de projet (individuel)
7	C	Goh	Gagnoa	Maraîcher	Production de produits maraichers Bio sur 5 ha en irrigation	Organisation/ association
8	C	Haut-Sassandra	Daloa	Maraîcher	Production de tomate et aubergine en plein champs	Porteur de projet (individuel)
9	C	Haut-Sassandra	Daloa	Maraîcher	Production de tomate et aubergine avec système d'irrigation	Porteur de projet (individuel)
10	C	Haut-Sassandra	Daloa	Maraîcher	Construction d'un magasin pour la commercialisation des produits maraichers	Porteur de projet (individuel)
11	C	Haut-Sassandra	Issia	Manioc	Projet de transformation du manioc en placali	Organisation/ association
12	C	Marahoué	Bouafle	Manioc	Transformation du manioc en produits dérivés : l'attiéké déshydraté, la farine, l'amidon, le placali, le gari, la causette.	Organisation/ association
13	C	Haut-Sassandra	Daloa	Manioc	Sous-projet de production de manioc sur 1 ha	Organisation/ association
14	C	Haut-Sassandra	Daloa	Manioc	Production de tubercules et de boutures de manioc sur 10 ha	Porteur de projet (individuel)

4. DESCRIPTION DES TÂCHES DE LA PRESTATION

L'assistance technique aux bénéficiaires intervient à toutes les étapes depuis leur sélection du fonds à coûts partagés.

4.1. ACCOMPAGNEMENT PRÉ-FINANCEMENT :

Cette assistance technique intervient entre la sélection du sous-projet et le démarrage de la mise en œuvre. Les activités de cet accompagnement se présentent comme suit :

- Sur la base du rapport du comité de sélection, faire le diagnostic complet de chaque sous-projet afin d'évaluer leur pertinence.
- Evaluer les besoins matériels, financiers et d'assistance technique des bénéficiaires en se rendant notamment sur les sites d'exploitation pour constater l'avancement des sous-projets.
- Proposer un plan de renforcement spécifique à chaque sous-projet sur la base des manquements identifiés lors du diagnostic ;

- Elaborer les plans d'affaires des sous-projets des bénéficiaires et apporter un appui à la mobilisation de leurs contreparties pour le financement de son sous-projet. Chaque plan d'affaires devra inclure un plan technique, administratif et financier de mise en œuvre du sous-projet avec notamment la description des fonctions de production, marketing, commerciale, organisationnelle ainsi que l'analyse financière du sous-projet. Un accent particulier sera mis sur les systèmes de production compétitifs et respectueux de l'environnement, l'analyse du marché ainsi que l'élaboration d'un plan d'accès aux marchés rémunérateurs.

4.2. SUIVI POST-FINANCEMENT :

Après la validation du plan d'affaires, le suivi post-financement intervient tout au long de la mise en œuvre du sous-projet et vise les objectifs ci-dessous :

- Apporter une assistance-conseil aux bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre de leurs sous-projets ;
- Apporter un appui pour sélection des sites, des équipements, des procédés agricoles/industriels et des bonnes pratiques industrielles/agricoles ;
- S'assurer de la bonne utilisation des ressources octroyées selon le plan d'affaires ;
- Accompagner les bénéficiaires dans l'acquisition et l'installation du matériel et des biens d'investissement ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des activités ;
- S'assurer du suivi des principes de gestion et apporter un appui à la formalisation d'outils de gestion adaptés et apporter les conseils nécessaires aux choix stratégiques de développement ;
- Élaborer et mettre à la disposition de chaque bénéficiaire des outils de gestion comptable adaptés à ses besoins et assurer un renforcement continu de ses capacités en vue de la maîtrise et de la bonne utilisation desdits outils ;
- Assurer le suivi financier et comptable des bénéficiaires pour la production de pièces comptables conformes aux dispositions applicables ;
- Effectuer un suivi rigoureux du bénéficiaire afin d'anticiper les éventuelles difficultés ;
- Apporter un appui aux bénéficiaires la commercialisation de leurs produits/services et l'accès à des marchés rémunérateurs ;
- Apporter un appui à la mise en place de système de production compétitif avec un accent sur la sécurité sanitaire des aliments ;
- Apporter un appui à la formalisation juridique et formelle des exploitants et/ou les porteurs de projets ;
- Assurer la production de rapport périodiques de mise en œuvre de chaque sous-projet conformément au plan d'affaires et aux dispositions de décaissement ;
- Renseigner les indicateurs de produits du système de suivi-évaluation du projet à l'aide de tablettes à la charge du Cabinet ;
- Transmettre mensuellement à l'Agence CI PME un rapport détaillé des prestations fournies aux porteurs de projet.

5. PROFIL DU CABINET

Pour la réalisation de cette mission, il sera requis de la firme de disposer de :

- Avoir au moins trois (3) années d'expériences confirmées et pertinentes dans le domaine de la l'accompagnement d'acteurs du secteur agricole, la structuration et l'accompagnement d'entreprise ou de Très Petites Entreprises ;
- Avoir réalisé au moins une mission d'accompagnement au financement d'acteurs des chaines de valeurs agricoles ou de PME par cohorte ;
- Avoir conduit ou participé à au moins deux (2) missions de structuration et accompagnement d'acteurs des chaines de valeurs agricoles, d'entreprise ou de Très Petites Entreprises ;
- Justifier d'au moins une (1) expérience dans l'accompagnement à la structuration des PME en Afrique de l'Ouest.

Le consultant ou la firme devra disposer d'experts ayant des profils ci-dessous.

- Chef de mission, Expert-comptable diplômé, Spécialiste en développement des entreprises ;
- Expert des chaines de valeurs manioc et maraichère
- Spécialiste de la transformation agroalimentaire.

5.1. CHEF DE MISSION, EXPERT GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE

Le chef de mission devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de Bac+ 5 en Comptabilité /Finance ou tout autre diplôme équivalent ;
- Au moins sept (7) ans d'expérience générale en comptabilité, gestion financière ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'accompagnement pré et post financement de projets ;
- Avoir réaliser des études de faisabilité d'investissement d'au moins deux (2) projets ;
- Avoir élaborer des plans de financement et d'accompagnement à la mise en œuvre d'au moins deux (2) projets ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) projets de mobilisation de ressources financières auprès de mécanismes classiques et/ou alternatifs ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions en accompagnement conseil et accès au marché d'organisations, d'entreprises ou d'acteurs des chaines de valeurs agricoles.

5.2. EXPERT DES CHAINES DE VALEURS MARAICHÈRE ET MANIOC

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Agroéconomie ou tout autre diplôme équivalent.

Il devra disposer d'expériences professionnelles suivantes :

- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) années dans le secteur agricole

- Avoir une expérience spécifique d’au moins cinq (5) années dans la production et la commercialisation de produits maraichers dont au moins trois (3) années dans la production intensive de produits maraichers en système hors sol et sous serres/abris ;
- Avoir une expérience d’au moins trois (3) années dans la production de manioc et une expérience spécifique dans la production de boutures de manioc ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions en matière d’appui à la filière maraichère ou à la filière manioc et ses acteurs dont au moins une (01) dans le développement agricole : Analyse de chaîne de valeurs maraichère, relations d’affaires, appui à la mise en marché ;
- Justifier d’une expérience professionnelle d’au-moins trois (03) ans dans le domaine de la gestion des organisations professionnelles agricoles, avec une bonne connaissance du cadre juridique et réglementaire régissant les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- Avoir réalisé au moins une (01) mission dans l’élaboration des plans d’affaires, des comptes d’exploitation ou de reconstruction des valeurs de matériels et outillage acquis pour les exploitants et/ou entreprises agricoles.

5.3. SPÉCIALISTE DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Il aura en charge l’accompagnement des bénéficiaires exerçant dans la transformation agroalimentaire dans la mise en œuvre de leurs sous-projets notamment le choix, l’acquisition et l’installation des équipements, la mise en place et l’amélioration des process de transformation, la mise en place l’application des normes d’hygiène et de sécurité sanitaire et le développement de nouveaux produits. Aussi, apportera-t-il un appui aux bénéficiaires producteurs et commerçants dans la mise en place et l’application des normes de sécurité sanitaire applicables et adaptés à leurs activités et niveau de développement.

Le candidat doit être titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Industries Agroalimentaires ou tout autre diplôme équivalent.

Il devra disposer d’expériences professionnelles suivantes :

- Avoir une expérience générale d’au moins dix (10) années d’expérience dans le secteur agricole
- Avoir une expérience spécifique d’au moins cinq (5) années dans la transformation des produits vivriers ;
- Avoir une bonne connaissance des normes d’hygiène et de sécurité sanitaire des aliments ;
- Avoir conduit au moins deux (2) missions d’assistance à des entreprises de transformation agroalimentaires.

6. DUREE DE LA PRESTATION ET LIVRABLES DU CONSULTANT

La mission se déroulera sur une durée de six (6) mois et le temps de travail des experts sont estimés comme suit :

Expertises	Guichet C	Sous-projet concerné
Chef de mission, Expert-comptable diplômé, Spécialiste en développement des entreprises	08	Tous les sous-projets accompagnés
Expert des chaînes de valeurs manioc et maraichère	12	Les sous-projets de production et de transports de produits maraichers et de manioc
Expert de la chaîne de valeur aquacole	12	Les sous-projets de production maraichère et de manioc
Spécialiste de la transformation agroalimentaire	12	Tous les sous-projets de transformation

Pour chaque bénéficiaire accompagné, les différents livrables de la mission se présentent comme suit :

- Plan d'affaires du sous-projet ;
- Rapport de mise en œuvre pour chaque tranche de ressources décaissées (5 tranches prévues).
- Rapport final de la mise en œuvre du sous-projet.

7. METHODE DE SELECTION DU CABINET

Le recrutement sera effectué suivant la méthode de sélection sur la Qualification du Consultant (QC) sur la base de liste restreinte en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020. Les cabinets de la liste restreinte seront identifiés à partir de la base de données de cabinets agréés du FCP.